

Image not found or type unknown



Divorce péruvien non transcrit sur acte de naissance français

Par **Cesaria**, le **06/03/2014** à **03:10**

[fluo]bonjour[/fluo]
Ma concubine française s'est marié avec un péruvien une fois en Angleterre puis une deuxième fois au Pérou. Seul, le mariage contracté en Angleterre a été transcrit sur l'acte de naissance de ma concubine. Le divorce français a eu lieu et a été communiqué à la mairie anglaise puis apposé "divorcée" sur l'acte de naissance de mon amie.
A ce jour, pour l'administration péruvienne, elle reste mariée à ce péruvien.
Peut-elle se remarier sur le sol français avec un français ?
Quels sont les droits et devoirs qu'elle doit assumer envers lui sur le sol péruvien, sur le sol français ?
Merci pour vos réponses,